

1. Est-ce une arnaque ? Je viens de recevoir un e-mail me demandant de faire une réclamation pour frais remboursables suite à l'incident de données de Cathay Pacific ?

Non, il s'agit d'un règlement de recours collectif légitime et approuvé par le tribunal. Pour plus de détails, veuillez visiter notre site Web à www.cxdataincident.ca.

2. Comment prouver que je suis un membre du groupe admissible à faire une réclamation?

Nous vous demandons d'utiliser la même adresse e-mail que celle où vous avez reçu les avis lors de la soumission de votre réclamation.

Nous recouperons la liste des adresses e-mail fournies par Cathay Pacific avec celles qui soumettent une réclamation. Toute adresse e-mail qui ne correspond pas à la liste qui nous a été fournie peut être sujette à des retards de traitement, ou rejetée, si nous ne pouvons pas vérifier que vous êtes un membre du groupe. Nous pouvons contacter des personnes pour leur demander de nous fournir une preuve supplémentaire de leur appartenance au groupe, par exemple en fournissant une copie de l'e-mail de notification original reçu de Cathay Pacific vers octobre 2018.

3. Quelle forme de preuve est requise?

Des exemples de documents acceptables sont répertoriés aux pages 3 à 4 du Protocole de distribution.

Nous vous invitons à lire attentivement le [Protocole de distribution](#).

4. Que se passe-t-il si je n'ai aucune dépense liée à l'incident de données de Cathay Pacific ?

Si vous n'avez pas de dépenses, veuillez ne pas soumettre de réclamation. Le règlement approuvé par le tribunal permet uniquement le recouvrement des dépenses. **Aucune autre indemnité ne sera versée.**

5. Combien recevrai-je pour ma réclamation ?

Pour le moment, nous ne savons pas combien il y aura de réclamants. Le règlement est de 1 550 000 \$, avant déduction des honoraires des avocats du groupe, des débours et de l'honorarium du demandeur.

Si les réclamations approuvées dépassent les fonds restants disponibles dans le cadre du règlement, les réclamants approuvés recevront une part au prorata.

S'il reste des fonds après le paiement des réclamations approuvées, les fonds restants seront remis à la Law Foundation of British Columbia.

6. Quelle est la date limite de réclamation ?

La date limite pour soumettre une réclamation est le **31 août 2022**. Les réclamations reçues après cette date ne seront pas traitées.

Nous vous encourageons à soumettre votre réclamation le plus tôt possible.

7. Quand saurai-je si ma demande est approuvée ?

Vous recevrez un avis de notre part peu de temps après la date limite de réclamation.

8. Et si j'ai d'autres questions ?

N'hésitez pas à nous contacter à cxdataincident@hammerco.ca. Compte tenu du volume de demandes, **nous n'acceptons pas les appels téléphoniques actuellement.**